

COMMUNIQUE AUX SAGES-FEMMES 14/05/2014

suite à la réunion du 12 mai sur les négociations salariales entre les Organisations syndicales de la FPH, dont la CFTC représentant le Collectif des SF, et la DGOS.

“ [Ces mesures] représentent des avancées sans précédent pour les Sages-Femmes. “

Marisol Touraine, 4 mars 2014

Depuis maintenant sept mois, la majorité des SF a engagé un mouvement de grève à l'appel du Collectif des SF, qui se compose de l'ONSSF (syndicat majoritaire), du CNSF (société savante), de l'ANSFC (associations des cadres), de la CNEMa (associations des enseignants), de l'Anesf (association des étudiants) et de la CFTC santé sociaux.

Le Collectif des SF a permis aux professionnels de tous modes d'exercice de se rassembler et de se mobiliser autour de revendications qui restent inchangées depuis le 16 octobre :

- s'inscrire comme praticien de premier recours dans la prise en charge des soins primaires en périnatalité et santé génésique des femmes,
- s'inscrire parmi les personnels médicaux hospitaliers avec une grille de salaire correspondant à la fois, à la responsabilité médicale et à niveau de formation Bac+5,
- une révision des décrets de périnatalité de 1998,
- un statut hospitalo-universitaire pour les enseignants SF,
- un statut d'étudiant hospitalier,
- une intégration universitaire des écoles en tant que composante autonome.

Ces revendications sont en cohérence avec une vision globale concernant la Santé des femmes et des nouveau-nés, ainsi que de l'évolution de la profession. Pour que leur rôle indispensable auprès des femmes soit visible, les SF doivent être reconnues comme praticien médical, et ce, quel que soit leur mode d'exercice, dans le public, le privé, territorial et libéral. C'est l'ensemble de la profession qui doit être valorisée à sa juste place.

Depuis le début de ce mouvement, les SF ne se sont jamais autant rencontrées, questionnées, et n'ont jamais autant échangé sur l'avenir de la profession.

Le Collectif des SF, avec la participation des SF, a pu produire de nombreux documents, fruits de longues réflexions, qui leur ont permis de s'informer, de décider.

Résumer ce mouvement de grève aux seules considérations salariales est totalement incohérent avec ce que les SF défendent depuis 7 mois:

- c'est leur faire l'affront de renier l'ambition avec laquelle elles ont pensé l'avenir de leur profession
- c'est considérer qu'elles n'ont développé qu'une vision limitée à la seule pratique hospitalière.

Lors des rencontres entre le Collectif des SF et le cabinet de Madame la Ministre de la Santé, tout au long des sept derniers mois, différents points ont été discutés. Ceux-ci devaient permettre d'asseoir enfin la reconnaissance médicale de la profession :

- la représentation en CME uniquement,
- la gestion des carrières des SF par le centre national de gestion (CNG),
- une grille de salaire unique et linéaire,
- la responsabilité et la gestion d'unités physiologiques par les sages-femmes uniquement.

L'arbitrage rendu par Madame la Ministre le 4 mars dernier, maintenant les sages-femmes au sein de la fonction publique hospitalière, ne permet pas la pleine reconnaissance du caractère médical de la profession. Cet état de fait est dénoncé par le Collectif des SF suite aux annonces de la DGOS du 29 Avril, et confirmées le 12 Mai :

- aucune filière médicale ne sera créée, les SF restant donc par défaut dans la filière soin,
- la représentation en CME reste associée à une représentation en comité technique d'établissement (CTE) au même titre que les autres professions de la FPH faisant perdurer l'ambiguïté,
- la gestion des carrières des SF se fera toujours par une commission administrative paritaire (CAP), certes spécifique aux SF mais maintenant une représentation par les seules organisations syndicales dites représentatives,
- les grilles de salaire seront organisées en deux grades avec une notion de ratio pour passer de la première à la seconde. En marge de cette organisation, sera mis en place un "statut d'emploi" associé à une grille mieux valorisée et qui ne concernera que 150 SF au niveau national (100 collaboratrices de chefs de pôle des plus grosses maternités, 30 directrices d'écoles et 20 responsables d'unités physiologiques),
- concernant les unités physiologiques, la DGOS n'envisage que 20 postes de SF responsables pour l'ensemble des 532 maternités françaises.

La DGOS n'a formulé aucune proposition concernant les futurs rôles et responsabilités des SF coordinatrices hormis l'absence de nécessité de diplôme. Le Collectif des SF défend depuis le début qu'un master de Santé Publique ou de management est indispensable pour ces missions. Le ministère a pour ambition de clôturer l'aspect statutaire avant le 20 juin 2014, date du dernier conseil supérieur de la fonction publique. Le Collectif des SF est extrêmement inquiet compte tenu du temps restant et de l'avancée actuelle des discussions.

La DGOS a par ailleurs su montrer sa méconnaissance du dossier en se trompant à plusieurs reprises, évoquant les "infirmiers cliniciens" au lieu des "SF".

Les revalorisations salariales ne sont absolument pas à la hauteur de la responsabilité engagée au quotidien dans l'exercice des SF. Le Collectif des SF réaffirme que les salaires sont inhérents à notre positionnement statutaire au sein des maternités. Tant que les sages-femmes seront maintenues dans la FPH, avec l'ensemble des personnels non-médicaux, la DGOS ne nous proposera aucune augmentation franche.

Madame la Ministre a annoncé à l'Assemblée Nationale, et dans plusieurs articles de presse, que les SF seront inscrites comme praticien de premier recours dans la Stratégie Nationale de Santé (SNS) : le Collectif des SF y veillera.

Les prochaines réunions sont programmées les 19 et 26 mai prochain ; le 19 mai concernera le premier recours et doit permettre d'étudier les propositions concrètes que nous souhaitons mettre en place; le 26 mai sera une réunion plénière sur la révision des décrets de périnatalité et sur le premier recours.

Le Collectif des sages-femmes :

l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes
le Collège National des Sages-Femmes de France
la Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique
la Fédération CFTC Santé sociaux
l'Association Nationale des Sages-Femmes Cadres
l'Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes